

AMAP « LA FERME DE LA ROSE BLANCHE » VOLAILLE





**La Ferme
de la Rose Blanche**

WITTELSHEIM

Saison 2020-2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre	
Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
FERME DE LA ROSE BLANCHE Jean MARCHAUDON	(NOM, Prénom)
245 Route de Sultz - Schoenensteinbach 68270 WITTENHEIM	(Adresse) (Code postal, Commune)
Tel : 03.89.52.47.73 jfm68@wanadoo.fr	Courriel : Téléphone :
En cas de panier partagé : coordonnées du co-panier :	
(NOM, Prénom)	
(Adresse)	
(Code postal, Commune)	
Courriel : Téléphone :	
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap, c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.	

<p>LES PANIERS : le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :</p> <p>COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :</p> <p>Le consomm'acteur a le choix en début de saison entre 2 types de paniers :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier volaille mixte, poulet + produits transformés de canard composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 poulet entier bio, certifié AB , d'un poids de 1.5 kg environ <input type="checkbox"/> 2 coquelets non bio (mais élevés comme tels) d'un poids d'environ 500g par pièce (voir calendrier) • 1 ou des produits transformés de canard proposés par le producteur parmi la liste suivante : magrets crus, séchés ou fumés, cuisses fraîches ou confites, presskopf, rillettes, terrine, mousse de foie, saucisson sec, cervelas, aiguillettes, pâté en croûte. Si le ou les produits de canard proposés par le producteur ne conviennent pas au consomm'acteur, il pourra choisir, dans la limite des produits disponibles, un ou des produits transformés de canard pour une valeur équivalente. <p><input type="checkbox"/> 1 panier poulet seul, composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 poulet entier bio, certifié AB , d'un poids de 1.5 kg environ <input type="checkbox"/> 2 coquelets non bio (mais élevés comme tels) d'un poids d'environ 500g par pièce (voir calendrier) <p>Le type de panier choisi en début de saison sera valable pour toute la saison.</p>

AMAP « LA FERME DE LA ROSE BLANCHE » VOLAILLE

WITTELSHEIM

Saison 2020-2021

LES DISTRIBUTIONS ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-après :													
Durée de la saison complète :	La saison commence le 23 avril 2020 et se terminera le 11 mars 2021, soit 12 distributions mensuelles.												
Durée de la saison pour le consommateur :	La saison commence le et se terminera le 11 mars 2021, soitdistributions mensuelles.												
Fréquence de distribution :	<input type="checkbox"/> Tous les mois (12 paniers) <input type="checkbox"/> Tous les deux mois (6 paniers distribués les mois pairs)												
Point de distribution	Salle Rencontre et Loisirs – 24, rue des Fauvettes à Wittelsheim												
Dates et heures de distribution	Les distributions ont lieu le jeudi entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">• 23 avril 2020 (2 coquelets)</td> <td style="width: 33%;">• 20 août 2020 (1 poulet)</td> <td style="width: 33%;">• 10 décembre 2020 (1 poulet)</td> </tr> <tr> <td>• 28 mai 2020 (1 poulet)</td> <td>• 10 septembre 2020 (1 poulet)</td> <td>• 14 janvier 2021 (2 coquelets)</td> </tr> <tr> <td>• 18 juin 2020 (1 poulet)</td> <td>• 8 octobre 2020 (2 coquelets)</td> <td>• 18 février 2021 (1 poulet)</td> </tr> <tr> <td>• 9 juillet 2020 (2 coquelets)</td> <td>• 19 novembre 2020 (1 poulet)</td> <td>• 11 mars 2021 (1 poulet)</td> </tr> </table>	• 23 avril 2020 (2 coquelets)	• 20 août 2020 (1 poulet)	• 10 décembre 2020 (1 poulet)	• 28 mai 2020 (1 poulet)	• 10 septembre 2020 (1 poulet)	• 14 janvier 2021 (2 coquelets)	• 18 juin 2020 (1 poulet)	• 8 octobre 2020 (2 coquelets)	• 18 février 2021 (1 poulet)	• 9 juillet 2020 (2 coquelets)	• 19 novembre 2020 (1 poulet)	• 11 mars 2021 (1 poulet)
• 23 avril 2020 (2 coquelets)	• 20 août 2020 (1 poulet)	• 10 décembre 2020 (1 poulet)											
• 28 mai 2020 (1 poulet)	• 10 septembre 2020 (1 poulet)	• 14 janvier 2021 (2 coquelets)											
• 18 juin 2020 (1 poulet)	• 8 octobre 2020 (2 coquelets)	• 18 février 2021 (1 poulet)											
• 9 juillet 2020 (2 coquelets)	• 19 novembre 2020 (1 poulet)	• 11 mars 2021 (1 poulet)											

LE PRIX ET LE PAIEMENT :	
Prix d'un panier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour une <u>distribution tous les mois</u> (12 paniers pour une saison complète): <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Panier volaille mixte, poulet + produits transformés de canard = 27.00 € <input type="checkbox"/> Panier poulet seul = 17.15 € ➤ Pour une <u>distribution tous les deux mois</u> (6 paniers pour une saison complète) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Panier volaille mixte, poulet + produits transformés de canard = 28.00 € <input type="checkbox"/> Panier poulet seul = 18.15 €
Prix pour la saison € (prix du panier) X (nb de paniers) = €
Paiement Chèques à l'ordre de : EARL MARCHAUDON	A la signature du contrat, en début de saison, le consommateur remet au producteur <ul style="list-style-type: none"> • 1 chèque de€ qui sera encaissé lors de la première distribution <u>OU</u> • 4 chèques de€ qui seront encaissés en mai, août, novembre 2020 et février 2021.

CARTE A POINTS :	
<p>Vous souhaitez de temps en temps pouvoir acquérir des produits transformés de canard, un poulet supplémentaire ou un coq si le producteur en propose au cours de la saison.</p> <p>Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points, sans date limite de validité et renouvelable/rechargeable sous conditions. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.</p> <p>Grille tarifaire des produits proposés à votre disposition à la table de distribution ou sur le site de ThurAmap.</p> <p>Renseignements sur la carte à points auprès de votre amap, au point info de ThurAmap ou sur le site de ThurAmap (www.thuramap.fr).</p>	

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2020/2021. Une seule cotisation est demandée pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e). En cas de panier partagé, chaque co-panier doit payer une cotisation à ThurAmap.

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME DE LA ROSE BLANCHE »	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Etabli en 2 exemplaires à, le, et signé par les 2 parties	
Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....